



Comment changer ou supprimer un nom de famille

Par **le roy**, le **16/07/2008** à **12:27**

Bonjour je m'appelle alice le roy lebourdais .rnLe roy est le nom de jeune fille de maman et lebourdais le nom de mon beau-père.rnMon père biologique nous a abandonné moi et ma mère avant que je naisse et ne m'a jamais reconnue.rnPuis ma mère à rencontré son mari actuelle Mr lebourdais, avant de se marié il a fait une demande d'adoption afin de devenir mon père puis ils se sont mariésrnJ'ai gardé le nom Le roy en 1er au cas ou ils venaient à divorcé pour que ma mère puisse me gardé auprès d'elle.rnDonc aujourd'hui je porte le nom le roy lebourdais .rnAujourd'hui je ne parle plus à Mr Lebourdais j'ai su à 15 ans qu'il n'était pas mon vrai père et la situation était déjà compliqué entre lui est moi et aujourd'hui on ne se voit plus du tout, le considérant pas comme mon père et n'ayant plus aucun contact avec lui je souhaiterais supprimer le nom lebourdais de mon nom et gardé uniquement le nom Le Roy et ainsi m'appelé alice le roy uniquement.rnQuel recours est-il possible pour ma demande?rnPar quel procédure dois-je passer pour que je puisse faire se changment de nom?rnD'avance je vous remercie de bien vouloir répondre à ma demande.rnCordialement.rnAlice le roy

Par **Tisuisse**, le **16/07/2008** à **13:39**

Bonjour,rnrnTout dépend de ce qui est porté sur votre acte d'état civil. Si le nom complet y figure il vous faudra, une fois majeure, entamer une procédure judiciaire longue et coûteuse, pour votre changement de nom. Par la même occasion, au décès de celui qui vous a adopté, vous serez exclue de la succession.rnrnJe me pose tout de même quelques questions.rnEst-ce simplement le fait que le mari de votre mère vous ait adopté, donc qu'il vous considère comme sa propre fille, qui vous fait le repousser ou y a-t'il d'autres éléments que nous ne

connaissions pas qui entrent dans votre décision (à quinze ans, on est en pleine révolte contre l'autorité quelle qu'elle soit, sans réfléchir, par impulsivité, mais à l'âge adulte, on réfléchit un peu plus) ? Auriez-vous oublié qu'il vous a entretenue, élevée et probablement aimée durant toutes ces années alors qu'il n'y était pas obligé ? qu'il a accepté votre maman et vous telles que vous êtes ? Si vous obteniez gains de cause pour votre changement de nom, quels seront ses sentiments à votre égard et ceux du reste de votre famille ? S'il vous aime comme sa propre fille, ce sera comme un deuil pour lui, deuil que partagera aussi votre mère, vos demi-frères et soeurs (si vous en avez) qui vous ont toujours considérés comme "la grande soeur", deuil difficile à surmonter par toute cette famille d'autant plus que vous n'êtes pas morte. Sans vouloir influencer sur votre décision finale, que pensez-vous de tout cela ?
Réfléchissez bien avant que de prendre une décision définitive parce que si votre famille vous aime réellement, personnellement cela m'enbêterait vraiment de les détruire.